



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-00571**

DE : **MME QUACH (SALABERRY-SUROÏT)**

DATE : **LE 21 SEPTEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JIM CARR, C.P., DÉPUTÉ**

Réponse du ministre des Ressources naturelles

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada tient à remercier les signataires de la pétition qui ont exprimé leurs préoccupations.

En décembre 2012, l'Office national de l'énergie a amorcé un examen approfondi axé sur des données probantes du projet d'Enbridge visant à renverser le flux de son oléoduc de la ligne 9 entre North Westover, en Ontario, et Montréal, au Québec. Cet examen comprenait une audience publique au cours de laquelle divers organismes, groupes autochtones et membres du public ont présenté leurs points de vue sur le projet, y compris sur les questions liées à l'intégrité du pipeline. Le 6 mars 2014, l'Office national de l'énergie a approuvé le projet, sous réserve de 30 conditions, y compris des conditions liées à l'intégrité du pipeline.

Dans sa décision relative au projet, l'Office national de l'énergie a indiqué que les activités d'Enbridge prévues relatives à l'intégrité constituaient une approche efficace pour aborder les préoccupations soulevées par les participants à l'audience. Le programme de gestion de l'intégrité d'Enbridge (qui gère,

entre autres, la corrosion fissurante) exige qu'Enbridge enquête sur les menaces et qu'il prenne des mesures correctives, au besoin. À titre de mesure supplémentaire pour assurer l'intégrité du pipeline, l'Office national de l'énergie a demandé qu'Enbridge effectue des essais hydrostatiques sur les segments choisis de la ligne 9. L'Office national de l'énergie a permis que la ligne 9 soit remise en activité uniquement après qu'il soit démontré que cette remise en activité peut être effectuée de manière sécuritaire.

Le pipeline est actuellement opérationnel. L'Office national de l'énergie vérifiera, tout au long de la durée du projet de pipeline, la conformité aux exigences en matière de sécurité en effectuant, par exemple, des inspections, une vérification des systèmes de gestion de la sécurité de la société et des examens des programmes d'intégrité du pipeline et de réponse aux urgences afin d'assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, ainsi que de l'environnement. Dans la mesure du possible, l'Office national de l'énergie appliquera les exigences réglementaires afin d'assurer la conformité, de dissuader l'inobservation future et de prévenir les préjudices. Les exigences de l'Office national de l'énergie visent à déterminer les menaces et à gérer les risques, y compris les risques associés aux ruptures – tout au long de la durée utile d'un pipeline. Lorsque les sociétés suivent ces exigences, les pipelines constituent une manière sécuritaire et fiable de transporter le pétrole et le gaz. Le rôle de l'Office national de l'énergie est de s'assurer que les sociétés prennent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leurs pipelines. L'Office national de l'énergie surveille la sécurité pendant tout le cycle de vie d'un projet – de la construction à l'opération et jusqu'à la fin de son utilisation.

Dans le cadre de son examen, l'Office national de l'énergie a entendu directement des groupes autochtones qui ont participé à ses audiences quant à leur point de vue sur le projet. L'Office national de l'énergie a également exigé qu'Enbridge, à titre de promoteur de projet, entreprenne des consultations avec les groupes autochtones qui pourraient être touchés. La décision de l'Office national de l'énergie relative au projet tenait compte des renseignements présentés pendant les consultations entreprises avec les groupes autochtones, y compris leurs points de vue exprimés pendant l'audience.

Le gouvernement s'est engagé à établir une relation plus solide avec les Premières nations dans le cadre du développement et de la surveillance des pipelines. Le 20 juin 2016, le gouvernement a lancé un examen des processus environnementaux et réglementaires. L'examen mettra l'accent sur ce qui suit : 1) examiner les processus environnementaux et réglementaires fédéraux; 2) moderniser l'Office national de l'énergie; et 3) rétablir les mesures de protection perdues et adopter de nouvelles mesures de protection dans la Loi sur les pêches et dans la Loi sur la protection de la navigation. Le gouvernement s'est engagé à consulter les peuples autochtones dans le cadre de cet examen. Un des principaux éléments des efforts du gouvernement visant à renouveler sa relation avec les peuples autochtones consiste à s'assurer que les collectivités autochtones ont la possibilité de participer à tous les aspects de l'élaboration de l'infrastructure de l'énergie.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'examen et sur les possibilités de communiquer vos commentaires, veuillez consulter la page Web en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/evaluation/examens-environnementaux.html>